

RÉSEAU ENTREPRENDRE PACA, association membre de Réseau Entreprendre, rassemble de 160 chefs d'entreprise en activité désireux d'apporter bénévolement leur aide aux créateurs et repreneurs de PME, selon des méthodes d'entreprise.

La vocation de l'association est d'accompagner les femmes et les hommes qui entreprennent, en s'appuyant sur le savoir-faire de dirigeants confirmés.

L'association fonctionne selon le principe de la réciprocité : les jeunes entrepreneurs bénéficient d'un financement ainsi que de l'expérience des dirigeants « établis » ; ces derniers s'enrichissent quant à eux de l'esprit novateur et du dynamisme des jeunes entrepreneurs.

APPORT AUX CRÉATEURS ET AUX REPRENEURS

RESEAU ENTREPRENDRE PACA propose aux créateurs et repreneurs des ressources destinées à leur donner plus de chances de réussite et à leur permettre de s'entraîner à leur nouveau métier de chef d'entreprise.

Octroi d'un prêt d'honneur de 15 000 à 50 000 € sans intérêt ni garantie, remboursable sur 5 ans (différé de remboursement de 6 à 18 mois). Ce prêt est consenti à titre personnel et destiné à être apporté au capital ou en compte courant pour aider à la structuration financière de l'entreprise et créer un effet de levier auprès d'autres financeurs.

Validation du projet par des chefs d'entreprise

Des chefs d'entreprise enrichissent la vision du projet par leur propre sensibilité aux produits, services ou métiers envisagés ainsi qu'aux marchés visés. Ils renvoient des échos sur le plan d'entreprise en fonction de leurs compétences (commerciale, financière, industrielle, ...).

Accompagnement individuel pendant 2 à 3 ans par un chef d'entreprise en activité. En tant qu'homme d'entreprise, l'accompagnateur aide le jeune entrepreneur à prendre du recul et à conserver une vision claire de la stratégie. Par son expérience, il peut aider sur les préoccupations quotidiennes qui lui sont soumises. Il veille à la mise en place du tableau de bord de pilotage de l'entreprise.

Accompagnement collectif au travers d'un club mensuel de formation, d'entraide et de partage d'expérience entre nouveaux entrepreneurs. Lors de ces clubs, chacun apporte et profite de l'expérience de l'autre et chacun contribue peu à peu à soutenir les efforts de l'autre. Les lauréats bénéficient tous les mois d'une sensibilisation sur des points de management. Les thèmes abordés concernent des problèmes rencontrés au quotidien.

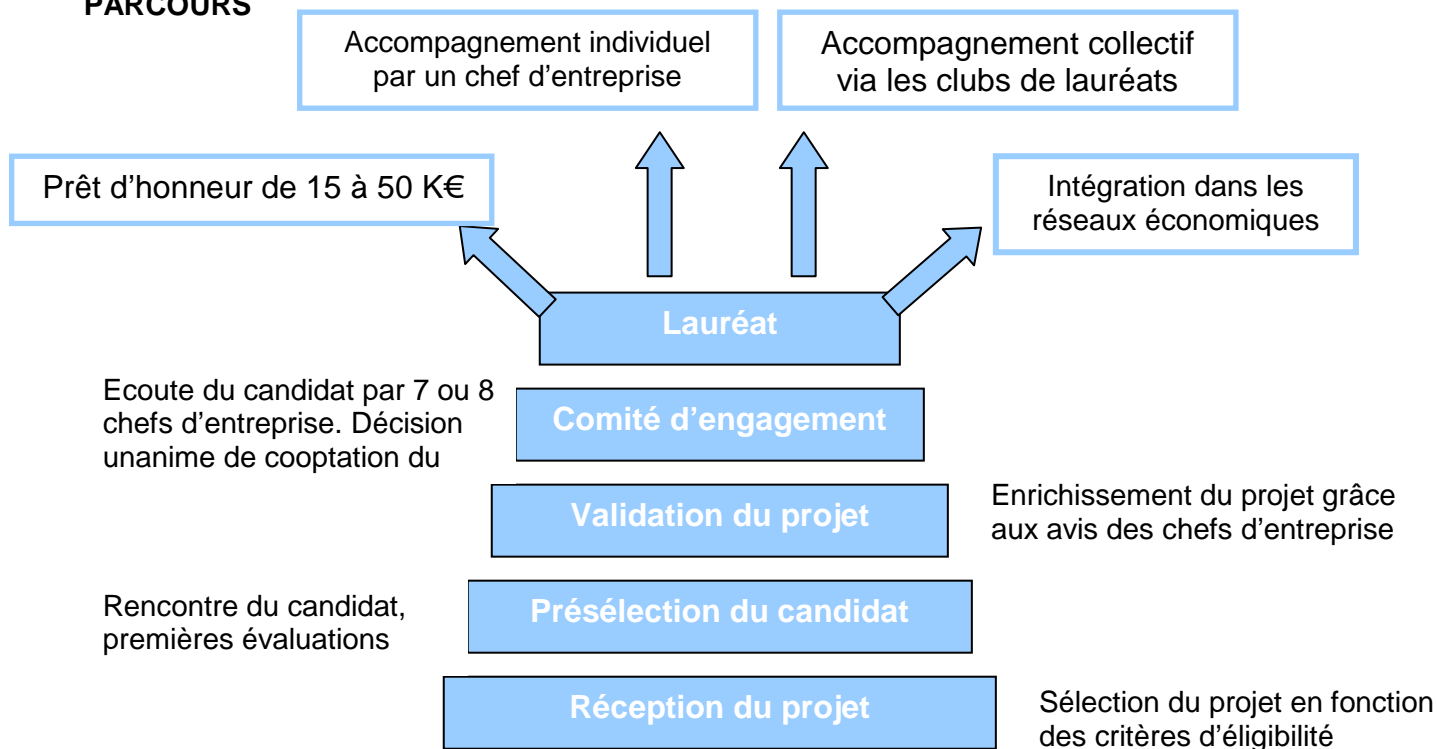
Ouverture de portes, intermédiations diverses

Au cœur d'un réseau d'acteurs économiques, les jeunes entrepreneurs gagnent du temps dans leur recherche d'interlocuteurs divers.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Etre créateur d'une entreprise de moins de 2 ans (voire 3 ans dans certains cas) ou bien être repreneur d'une entreprise (de 4 à 40 salariés) depuis moins d'un an (voire 2 dans certains cas).
- Etre primo créateur ou primo repreneur (pas d'expérience significative de dirigeant de PME).
- Habiter en région PACA et exercer son nouveau métier d'entrepreneur sur la région.
- Porter un projet qui recèle un potentiel de développement et qui intègre une dimension stratégique (les projets de type commerce, restauration, hôtellerie, petit artisanat, services de proximité, n'entrent pas dans notre champ d'action).
- Etre l'actionnaire ou l'associé principal et leader de manière opérationnelle dans son entreprise.
- Avoir un besoin de financement total de démarrage (18 premiers mois) d'au moins de 75 000 €.
- Avoir le sens de l'écoute et être ouvert au principe de l'accompagnement et du partage d'expérience.

PARCOURS



DEPOSER UN DOSSIER

Il est nécessaire de remettre à l'association un business plan ou un descriptif synthétique mais complet qui servira à présenter le projet.

Ce document doit comprendre :

- La présentation du (des) porteurs du projet et des associés, la genèse du projet (origine du projet, contexte de démarrage, état d'avancement, calendrier prévu),
- La présentation du projet d'entreprise (métier, produits et/ou services, marché, concurrence, démarche commerciale, premiers clients, moyens, ...),
- Les prévisionnels financiers comportant le compte d'exploitation à 3 ans et le plan de financement du premier exercice et/ou de l'exercice en cours.

Le projet est examiné et donne lieu à une réponse rapide :

- Soit par retour de mail ou de courrier si le projet n'est pas éligible auprès de l'association ; dans ce cas, d'autres interlocuteurs sont préconisés.
- Soit par téléphone pour la programmation d'une rencontre destinée à connaître le porteur et à approfondir la présentation du projet.

Réseau Entreprendre PACA (siège)
16, place du Général de Gaulle –
13001 Marseille
Téléphone : 04 91 57 71 14
Télécopie : 04 91 57 71 38

Section Bouches-du-Rhône
16, place du Général de Gaulle
13001 Marseille – Tél 04 91 57 71 14

Section Côte d'Azur
20, bld Carabacel – BP 1259
06005 Nice – Tél 04 93 83 91 76

Section Vaucluse
275, chemin de la Cristole
84140 Montfavet – Tél 04 90 86 45 59

Section Var
Maison des Technologies – Place Pompidou
83000 Toulon – Tél 04 94 03 89 24